

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
12 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze mai, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **06/05/2021**

Nombre de conseillers en exercice: **19** Présents: **16** Votants: **19**

Présents: MM. FLORENTY – MALARD – COUZON – BIALE – DELORT – GUILLOT C – CASTAING – CHAUSAT – DELROC – DUBOE – GROS – GUILLAUMARD – LAVESQUE – LISSANDREAU – PERIER – VERGNAUD -

Absents excusés: MM. DAUDOU – GUILLOT D – SEAUT –

Pouvoir: MM DAUDOU donne pouvoir à LISSANDREAU

GUILLOT D donne pouvoir à MALARD

SEAUT donne pouvoir à MALARD

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice

Madame **VERGNAUD Mireille**, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal.

2021.25 PLAN DE FINANCEMENT TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, les demandes de subventions ne peuvent pas prendre en compte les logements communaux sans mise en place de loyers conventionnés. Du fait il faut faire à nouveau le plan de financement.

Dépenses supportées par le bénéficiaire		Recettes		
Nature	Montant € HT	Origine	Montant € HT	%
Travaux cabinet paramédical	174 240 €	État - DETR	34 848 €	20
		État - ZRR	8 712 €	5
		État - DSIL	34 848 €	20
		Département de la Dordogne	43 560 €	25
		Prime CEE	7 590 €	4.36
		Autofinancement	44 682 €	25.64
Total dépenses	174 240 €	Total recettes	174 240 €	100

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

APPROUVE le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,

AUTORISE le représentant légal à solliciter l'octroi de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, ZRR et DSIL, du conseil départemental au titre des contrats de territoire et la prime CEE auprès du SDE 24.

S'ENGAGE à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités, avec son autofinancement, pour atteindre le taux maximal d'aide public,

AUTORISE le représentant légal à signer tout acte se rapportant à cette demande.

2021.26 AVENANT AU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux d'aménagement du centre départemental de santé, nous avons reçu par mail le lundi 10 mai 2021 un avenant n°1 au lot 3 Démolition/gros œuvre, engageant une plus-value d'un montant de 1 080.00 € TTC, concernant :

- l'accostage au marché de travaux
- la notification des prix nouveaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 1 080.00 € TTC

2021.27 CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de modification du réseau basse tension situé au lieu-dit « Rambaud » où se situe la parcelle ZI 565 appartenant à la commune, une convention de servitude entre la commune et ENEDIS doit être signée. Elle prend en compte la pose de supports et de câbles réseaux, comme située sur les plans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

2021.28 PROGRAMMATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du compte rendu de réunion de la commission travaux en date du 19/04/2021 et de la proposition de voies qui nécessite des travaux :

- Rue Henri Feytou (du carrefour route de Chandos à l'entrée du bourg)
- Rue du Chemin du milieu
- Route de Cazot
- Route de Chandos (Puy de Jamet carrefour vélo route voie verte)
- Route long des 2x2 voies
- Route des Gavardies
- Pont des Gavardies
- Route de Moudure (raccordement barrière)
- Route de Moudure (de la barrière vers le Pont)
- Rue des Pourtilloux (devant n°2 vers n°4 et n°10 vers Paricot)
- Rue du Grand Vacher
- Rue de Manieux (virage bordures)
- Route de Bassy
- Impasse des Drouillas
- Impasse des Girards
- Aménagement accès parking derrière local communal

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

DECIDE d'inscrire les voies nommées au marché de travaux de voirie 2021.

CHARGE Monsieur le maire de lancer la procédure de marché à procédure adaptée (MAPA) pour la consultation des entreprises.

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau pour la tenue des bureaux de votes. Il demande aux conseillers de modifier si besoin. Pour des raisons de double scrutin, il faut tenir 4 tables de vote, des anciens conseillers, anciens employés et des membres du CCAS ont été contactés pour compléter les plages horaires. Les prérogatives sont au maximum des accesseurs vaccinés avec les 2 doses, sinon des autotests seront fournis par la Préfecture et mis à disposition dans chaque bureau.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée de courriers de remerciements reçu par

- l'Union des Maires du 06 pour la subvention versée lors de la tempête ALEX
- Une administrée pour la mise en place de transports pour se faire vacciner, pour les personnes sans moyens de transports.

CIMETIERE

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée de la proposition de l'association d'insertion « demain faisant » pour l'entretien du cimetière. Le devis inclus 2 passages par mois sur 8 mois pour un montant de 2500€. Le conseil municipal valide la proposition et charge M. le Maire de signer le devis.

RESTAURANT « LAPIERRE »

Monsieur le Maire expose la demande de M. Lapierre du restaurant d'utiliser le domaine public, pour installer une terrasse plus grande pour la réouverture. Le conseil accepte la demande.

RUE DES JARDINS

Monsieur le Maire a rencontré un groupe d'habitants de la rue des jardins, il souhaiterait que les arbres du parc de la rue de Liberté soient étêtés et si les trottoirs pourraient être réaménagés avec des trottoirs bateaux. Monsieur le Maire propose de demander une étude de faisabilité à l'ATD pour connaître le coût du projet.

COMMISSION ACHAT

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme Danielle GUILLOT de faire partie de la commission achat, le Conseil accepte le rajout de Mme Danielle GUILLOT aux membres de la commission achat.

LOGEMENT A COTE DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la visite avec un agent de la Préfecture service habitat, une agente de l'ARS, Mme Ghislaine COUZON et lui-même, un rapport a été établi, la commune a 18 mois pour faire les travaux de mise aux normes et réfection du logement. Un rendez-vous pour un devis avec un électricien est pris pour vendredi. Le logement est encore très encombré, les travaux ne peuvent se faire dans ces conditions. Monsieur le Maire propose de faire un courrier à l'ADIL pour avoir des conseils dans une telle situation.

COMMISSION EMBELLISSEMENT

Madame Mireille VERGNAUD fait un compte-rendu de la dernière réunion de la commission embellissement. Plusieurs propositions sont retenues :

- Visite du hangar pour voir la charrette
- utiliser les anciennes buses pour délimiter l'accès derrière le centre départemental de santé
- Réutiliser des anciennes planches de bois pour fabriquer la cabane à livres
- Aménager derrière le local communal de l'impasse de la salle des fêtes pour déplacer le PAV et l'éloigner des habitations.

MARCHE DE PRODUCTEURS

Monsieur Jean-François MALARD rappelle que le marché de producteurs recommence les vendredis de 16h à 20h à partir du 20 mai 2021, plusieurs producteurs seront présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
FLORENTY		DUBOË	
MALARD		GROS	
COUZON		GUILLAUMARD	
BIALE		GUILLOT D	Excusée
DELORT		LAVESQUE	
GUILLOT C		LISSANDREAU	
CASTAING		PERIER	
CHAUSSAT		SEAUT	Excusé
DAUDOU	Excusée	VERGNAUD	
DELROC			